

Aide à la reprise et à la transmission de TPE

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide à la reprise et à la transmission de TPE facilite la pérennité des entreprises et d'accroître leur développement par l'investissement stratégique et innovant en les aidant dans :

- la définition de leur stratégie de transmission ou de reprise à partir d'une véritable expertise du projet afin d'en apprécier la faisabilité technico-économique, de préparer la réalisation de projets complexes, d'étudier un projet de diversification dans le cadre d'un repositionnement stratégique de l'activité,
- la reprise d'entreprise en renforçant les fonds propres,
- la réalisation d'investissements corporels ou incorporels pour disposer d'un outil de travail compétitif (modernisation, augmentation de capacités) et aux normes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide, les entreprises ayant leur siège social en Nouvelle-Aquitaine et exerçant leur activité sur le territoire régional.

Critères d'éligibilité

Pour l'aide à la reprise, la TPE doit être immatriculée depuis moins de 6 mois;

Pour l'aide à la stratégie, être un repreneur de TPE de moins de 24 mois ou cédant d'entreprise âgé de 55 ans et plus.

Pour l'aide à l'investissement, être une TPE reprise depuis moins de 2 ans.

L'aide soutient également les futurs repreneurs qui ont décidé d'épargner pour constituer leur apport personnel, cette disposition ayant pour but de faciliter l'accès au financement bancaire.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre à l'aide :

- les commerces d'une surface de vente supérieure à 300 m² (grande distribution),
- les entreprises en procédure collective d'insolvabilité (redressement ou liquidation),
- les professions libérales réglementées et /ou régies par un Ordre,
- les professions liées à l'ésotérisme,
- les activités de bien-être non réglementées,

- les secteurs d'activité exclus par les règlements européens,
- les activités liées aux secteurs de l'immobilier et à l'intermédiation bancaire,
- les activités médicales (hors ressortissants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).
- les activités développées par des entrepreneurs au sein d'une société de portage.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide à la reprise est une subvention d'un montant de 4 000 € à 10 000 € maximum, définie en fonction du projet, de la situation de l'entreprise, du bénéficiaire et du territoire (plafonnement de la subvention au niveau des fonds propres (minimum 4 000 €).

L'aide à la stratégie est une subvention représentant 50% maximum des coûts de prestations de conseil spécialisé (coût journalier plafonné à 1 100 € TTC) :

- plafonnement de l'aide à 10 000 € maximum,
- plancher du coût de la prestation à 2 000 € TTC.

L'aide à l'investissement est une subvention représentant 25% des investissements corporels ou incorporels sous réserve que les équipements éligibles soient inscrits à l'actif immobilisé de l'entreprise et que les investissements aient un impact significatif sur l'outil de production (hors véhicules de tourisme).

- plafonnement de l'aide à 50 000 € maximum,
- plancher d'investissements fixé à 8 000 € HT.

L'aide au compte épargne est une subvention représentant 25% de l'épargne capitalisée, plafonnée à 5 000 € par repreneur.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide est à faire sur le site la Région Nouvelle-Aquitaine via la partie "Contactez-nous".

Quel Cumul possible ?

Cette aide n'est pas cumulable avec "l'aide au primo-développement": ["/aide/RgFvGSwMDA4v/region-nouvelle-aquitaine/aide-au-primo-developpement-des-tpe.html"](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Repreneur
- Données supplémentaires

- › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr